

Prise de position sur les divers sujets en lien avec la présidence de l'OMVQ

## ***1. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #1 : Les regroupements, l'accès à la propriété des établissements vétérinaires par les médecins vétérinaires québécois et l'indépendance professionnelle.***

*La multiplication des regroupements d'établissements vétérinaires et la création de bannières font partie d'une nouvelle réalité bien présente. Les enjeux peuvent être nombreux. Un de ceux-ci est une potentielle diminution de l'indépendance professionnelle. Que prévoyez-vous faire pour que cette indépendance soit conservée intacte malgré cette nouvelle réalité?*

*L'attrait des investisseurs externes face à l'achat d'établissements vétérinaires semble de plus en plus croissant. Les lois actuelles pourraient démontrer certaines failles et permettent une ingérence de ceux-ci, pouvant créer du même coup une diminution de l'indépendance professionnelle. Que comptez-vous faire pour permettre de conserver cette indépendance tout en permettant l'ajout des capitaux dans le milieu vétérinaire?*

*Également, l'entrepreneuriat est fort au sein de la communauté vétérinaire, particulièrement chez la nouvelle génération qui convoite l'accès à la propriété d'établissement vétérinaire. L'arrivée d'investisseurs externes pourrait cependant restreindre cette possibilité pour les médecins vétérinaires. D'autre part, certains regroupements appartiennent à des fonds d'investissement non vétérinaires. Que comptez-vous faire pour que la propriété des établissements vétérinaires demeure aux médecins vétérinaires québécois ?*

Les modèles d'affaires changent avec le temps, il est nécessaire de s'adapter afin d'assurer la viabilité des entreprises vétérinaires. Il faut donc être à l'affût des diverses possibilités et prévoir quels seront les développements potentiels dans la profession. Certains changements pourraient être bénéfiques, d'autres moins voire nuisibles, c'est pourquoi, il est essentiel d'orienter ce que nous voulons avoir comme pratique. Voici quelques-uns des enjeux à considérer avec attention ;

L'indépendance du professionnel dans sa pratique.

Mettre des balises afin de conserver une grande biodiversité dans la pratique, nous devons pouvoir échanger nos visions, nos protocoles afin de garantir l'avancement de la médecine vétérinaire.

La venue d'investisseurs externes ne représente pas le même enjeu qu'un vétérinaire souhaitant devenir associé. Un investisseur ne serait peut-être pas en mesure de comprendre l'investissement dans un équipement non rentable directement mais utile comme outil de

diagnostic (Ex :Ct- Scan). Il faut s'assurer que l'aspect scientifique de la pratique soit une priorité de tous les instants.

Les investisseurs s'intéressent au marché vétérinaire. On ne peut pas l'empêcher. C'est une bonne nouvelle en soit, cela veut dire que notre marché est en santé et prospère. C'est à nous de bien s'entourer afin de le développer selon nos convictions. Il faudra bien sûr encadrer les actionnaires non vétérinaires et les groupes étrangers.

Il sera important d'assurer la protection du public en ce qui concerne les investisseurs externes et déjà liés au milieu vétérinaire par des investissements dans un laboratoire, une compagnie de nourriture pour animaux, de produits pharmaceutiques ou autres. Les vétérinaires devront en tout temps être libres de pratiquer dans les règles de l'art. Un encadrement strict sera nécessaire.

De la même manière, on doit se poser des questions sur la venue des super regroupements. Quelle sera l'indépendance du praticien au sein de ces établissements ? Dans le cas où un groupe entier n'appartient qu'à une poignée de vétérinaires comment un jeune pourrait espérer en acheter des parts et y trouver son compte ? Les grosses bannières ne risquent-elles pas de finir dans les mains des investisseurs externes qui eux auront les moyens de les acheter ?

Afin d'assurer la pérennité de la profession selon les valeurs qui nous sont chères, nous devons créer un plan de relève pour que les jeunes vétérinaires puissent accéder aux partenariats. Encourager les jeunes vétérinaires à prendre des parts dans les cliniques existantes plutôt que de multiplier les établissements apparaît comme une solution logique. Ouvrir un nouvel établissement dans un secteur déjà desservi ne fait que diviser les parts de marché et peut mettre en danger les services offerts à la population.

## **2. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #2 : Conflit d'intérêts**

*L'indépendance d'un ordre professionnel devrait être au coeur des priorités d'une entité qui a pour mission première de défendre les intérêts du public. Dans cette optique, comment l'ordre des médecins vétérinaires du Québec devrait-il se financer?*

*Comment un ordre professionnel pourrait-il conserver l'indépendance d'agir si celui-ci reçoit du financement provenant directement de compagnies qui investissent dans l'achat d'établissements vétérinaires ou, dans une moindre mesure, qui offrent des produits et services aux établissements vétérinaires?*

Afin d'être totalement transparent, le financement de l'Ordre doit provenir uniquement des cotisations des membres. Par la structure actuelle de son congrès l'OMVQ se trouve en conflit d'intérêts. Les exposants qui payent pour les kiosques sont les principaux acteurs du milieu vétérinaire Québécois. Que ce soit les grands groupes vétérinaires, les compagnies pharmaceutiques où les fabricants de nourriture pour animaux, tous payent pour avoir leurs kiosques promotionnels ou commanditent directement un volet du congrès. Notre Ordre fait alors des bénéfices en tirant de l'argent de compagnie qu'elle doit encadrer, ou de membres sur lesquels elle doit enquêter et parfois même discipliner.

L'ordre se doit d'être entièrement transparent et se garder à distance des conflits d'intérêt potentiels, il ne peut en aucun cas tirer des revenus provenant d'autres sources que de ses membres ou du gouvernement.

## **3. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #3 : Rôle du syndic**

*Certains médecins vétérinaires expriment que le syndic agit de façon trop sectaire dans l'application de la réglementation. Croyez-vous qu'il y ait certains règlements qui vont plus loin que la simple protection du public?*

*Les médias sociaux sont en pleine évolution et sont devenus des incontournables comme moyens de promotion d'un établissement vétérinaire. La réglementation qui régit actuellement ceux-ci exige que tous les commentaires positifs ajoutés par le public soient retirés sous peine de sanction. Toujours dans l'optique de la mission première de l'ordre qui est de protéger le public, cette réglementation vous semble-t-elle justifiée?*

*Plusieurs médecins vétérinaires ont témoigné des mécontentements face aux actions et décisions de l'actuel bureau du syndic. Selon vous, des actions sont-elles de mise et si tel est le cas, qu'envisagez-vous faire à ce sujet ?*

Le syndic effectue le travail qu'on lui demande au moyen des outils qu'on met à sa disposition. Armé d'un code désuet, tentant d'appliquer des règles ouvertes à toutes sortes d'interprétations, pouvant même varier du tout au tout en fin d'année, le syndic croule sous les plaintes qui sont tantôt d'une extrême pertinence (erreur médicale), tantôt futiles (Sémantique utilisée sur un blogue).

Au fil des ans, des règles se sont ajoutées se voulant sans aucun doute une amélioration des pratiques sans toutefois tenir compte de la réalité vécue en clinique. Au lieu de considérer le vétérinaire comme étant un professionnel digne de confiance, les praticiens sont infantilisés et on demande au Syndic de faire une micro-gestion des membres.

La solution passe par une clarification des règles permettant de balayer au premier regard une foule de plaintes, comme d'engager un adjoint supplémentaire au syndic de façon temporaire le temps d'endiguer les plaintes et ramener le délai de traitement à un niveau raisonnable.

Le but est de protéger le public ? Alors, faisons-le vraiment. Prenons l'exemple d'une nouvelle clinique qui désire ouvrir ses portes. L'inspection doit être faite avant qu'elle ne reçoive ses premiers clients. Ensuite, on peut le faire comme en médecine humaine; instaurer un système d'auto-évaluation sous serment jumelé à des inspections aléatoires (sans annonce préalable). Dans le cas où les normes changeraient, les institutions auront l'obligation de se conformer et d'en informer l'Ordre au moyen d'un formulaire ainsi que des preuves de modifications (photos, factures...)

Il s'agit là d'un moyen simple de rediriger les ressources là où sont les besoins sans augmenter les coûts.

Il est temps d'être rassembleur et de travailler en équipe en utilisant les comités d'experts des divers domaines de notre profession. Nous devons nous méfier des gens qui ont réponse à tout. Amenons une gestion d'ouverture inclusive, prenant en compte l'avis de la majorité.

## **4. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #4 : Les techniciennes en santé animale**

**Dans l'exercice de leurs fonctions, les techniciens en santé animale sont sous la responsabilité professionnelle des médecins vétérinaires. Croyez-vous qu'il serait pertinent que les TSA soient plutôt sous la responsabilité de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec?**

Afin de contrer la pénurie de personnel technique, nous devons mettre sur pied un plan de développement « agressif ». Nous analyserons les raisons de cette pénurie, en nous intéressant au contingentement, à la formation, au programme d'étude, aux attentes des candidats vis-à-vis de la profession. Il y a trop d'abandons en cours de formation et dans les 5 ans suivant l'entrée sur le marché du travail. Pour le moment, cette pénurie amène une surcharge de travail, une détresse psychologique et de l'abandon.

En lien avec les professions comparables (infirmières, hygiénistes ...), Nous devons tabler sur une valorisation de la profession, créer un encadrement leur conférant des actes spécifiques permettant de conserver l'intérêt de ces personnes ressources indispensables à la pratique tel que nous la vivons au Québec.

Une telle mise en application aiderait à chapeauter leur travail, protégerait le public quant à leur niveau de compétence. Hausser leur niveau de responsabilité augmenterait sans contredit leur valeur au sein des institutions, leur condition salariale ne pourra qu'être ragaillardie.

***5. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #5 : Reconnaissance des spécialités auprès du public ainsi que la promotion des spécialités en médecine vétérinaire. L'Office des professions du Québec ne permet pas la reconnaissance du titre de spécialiste, à moins que celui-ci soit titulaire d'un certificat de spécialiste. Pour qu'il y ait délivrance de ce certificat, un médecin vétérinaire doit détenir un permis régulier de l'OMVQ et donc avoir réussi l'examen du NAVLE (anciennement BNE); avoir complété une résidence dans une spécialité enseignée à la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal et avoir réussi l'examen nord-américain d'un collège reconnu par l'American Board of Veterinary Specialities. Cette rigidité amène des aberrations évidentes. Quelles actions comptez-vous déployer pour faire pression sur l'Office des professions afin qu'il y ait modification de l'article 58 du Code des professions qui régit cette contrainte?***

Il faudra faire entendre à l'office des professions que nous avons besoin de nous ouvrir au monde afin d'aller chercher les meilleurs pour former nos vétérinaires et pour soigner nos patients. Afin d'assurer le progrès de la médecine, les connaissances doivent traverser les frontières. La non reconnaissance des spécialistes étrangers est un frein à l'évolution, et l'office des professions doit comprendre que le nombre de spécialistes reconnus en médecine vétérinaire est en deçà des besoins actuels et que nous devons impérativement les combler. Le plus surprenant dans cette situation de non reconnaissance du titre est que la plupart de ces spécialistes ont suivi leur formation de spécialisation en Amérique du Nord, et que leur expertise a été évaluée et validée par la réussite d'un examen encadré par le Collège américain.

De plus, l'OMVQ aura à faire les démarches afin de reconnaître certaines spécialités non reconnues actuellement au Québec, comme par exemple la cardiologie et la dentisterie. Nous référons nos patients à des vétérinaires ferrés dans ces domaines en expliquant à nos clients que ce sont des spécialistes mais en fait ils ne sont pas reconnus comme tel par leur propre ordre. Selon les règles actuelles, en leur référant des cas, nous pourrions être blâmés de fausse représentation. C'est ce genre d'aberration que je m'engage à corriger.

***Les médecins vétérinaires spécialistes ont une importance évidente dans le maintien du bien-être animal et dans les soins apportés à ceux-ci. S'ils sont reconnus dans le milieu de la médecine vétérinaire, ils sont pratiquement inconnus de la part du public. Comment comptez-vous faire la promotion des spécialistes, de ce qu'ils apportent et de leur importance auprès du public?***

Le plan de valorisation de la profession que je propose couvrira tous les aspects de la médecine vétérinaire. Incluant bien entendu les spécialistes qui en font partie. C'est le rôle de l'ordre de faire valoir sa profession au sein du public comme le fait l'ordre des dentistes et des pharmaciens.

Nous devons être présents sur les tribunes même en dehors des crises. Nous devons instruire le public de l'ensemble de nos rôles, de la médecine de production si importante pour notre sécurité jusqu'à la médecine de pointe. Notre rôle est bien plus grand que ce qui est perçu par le public, nous devons corriger cette situation. La reconnaissance des spécialistes ouvrirait les yeux de plusieurs sur la diversité de nos fonctions.

## **6. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #6 : Augmentation du nombre d'étudiants à la FMV.**

*Dernièrement, le nombre d'étudiants acceptés par cohorte par la Faculté de médecine vétérinaire s'est vu augmenté. D'un trop grand nombre de finissants résulterait un surplus de médecins vétérinaires, plus particulièrement dans le secteur des petits animaux. Ceci pourrait contribuer à une détérioration de leurs conditions de travail, élément sur lequel l'AMVQ a déployé beaucoup d'effort dans les années passées. En tant que président de l'OMVQ, quelles seraient les actions à privilégier pour stabiliser le nombre de finissants sur le marché de l'emploi?*

*Et quelles actions déploieriez-vous pour contribuer à l'amélioration des conditions de travail des médecins vétérinaires?*

L'ère des vétérinaires pratiquants 70 heures par semaine appartient désormais à l'histoire. Les jeunes diplômés sont à la recherche d'un équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle. Il n'est pas rare qu'ils demandent 25 à 30 heures de travail par semaine. Ainsi, pour remplacer un vétérinaire de l'ancienne garde, deux nouveaux ne suffisent pas.

Amplifiant le phénomène, plusieurs des étudiants poursuivent leurs études au second cycle. La profession se féminise, des ajustements sont à prévoir.

Les cliniques se multiplient. Les heures d'ouverture augmentent. La réglementation exige qu'un vétérinaire soit sur place en tout temps durant les heures d'ouverture.

Nous pourrions peut-être revoir le processus d'admission à la faculté. Ajuster le nombre d'admissions en fonction des régions géographiques et des champs de pratique ayant des besoins à combler pourrait être une piste de solution. N'oublions pas que la protection du public passe par l'accessibilité des soins. En région éloignée des grands centres, les besoins sont criants. Lorsque les postes disponibles seront comblés, les vétérinaires pourront souffler un peu et retrouver de meilleures conditions de travail.

Une chose est sûre, je veux faire le tour des régions afin de cerner la problématique. Nous devons former un comité représentant les différents milieux de pratiques afin de résoudre cette situation.

En ce moment plusieurs de nos membres souffrent d'épuisement professionnel potentiellement dû à un manque de relève. Ensemble, j'en suis convaincu, nous pourrions arriver à trouver la solution.

## **7. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #7 : Mobilité professionnelle**

*Les échanges commerciaux entre le Canada, le Québec et les pays européens forcent à ouvrir les frontières sur la mobilité professionnelle. Cette volonté politique touche également la médecine vétérinaire et davantage de médecins vétérinaires étrangers entreront donc sur le territoire québécois d'ici les prochaines années. Comment comptez-vous aborder cette question de la mobilité professionnelle?*

Afin de faire avancer ce dossier, il serait avisé de faire la demande indépendamment des autres ordres professionnels. Pour chaque ordre professionnel les enjeux peuvent être différents (Pénurie ou non, formation additionnelle ou non, particularité géographique, climatique ...) Une ouverture totale pourrait amener des problèmes particuliers.

La loi 98 ayant amendé l'article 42.2 du code a provoqué une situation insensée puisqu'en ce moment des personnes réellement qualifiées qui ne sont pas reconnues comme vétérinaires, ni spécialistes, forment ceux qui deviendront nos spécialistes, qui nous donneront des conférences, à qui nous référerons nos cas complexes et qui évalueront les dossiers disciplinaires.

Il est nécessaire de faire avancer ce dossier, le savoir et les connaissances doivent traverser les frontières. C'est ainsi que l'on peut assurer l'essor des professions et des sociétés. Un comité de spécialiste québécois et étranger pourra être mis sur pied afin de constituer un plan B en cas de frein politique. Je m'engage à mettre les bouchées doubles afin de mettre fin à cette saga qui dure depuis plus de 10 ans.

## **8. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #8 : Congrès OMVQ**

*L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec organise un congrès annuellement. Celui-ci offre un programme de formation scientifique pour l'ensemble des pratiques vétérinaires et pour les techniciens en santé animale. Selon vous, est-ce que l'OMVQ devrait continuer à organiser un congrès annuellement et, si oui, de quelle façon devrait-il le financer?*

Il est de notre devoir de se maintenir à jour, le domaine dans lequel nous évoluons se transforme constamment. La formation continue est cruciale. Le congrès de l'ordre est extrêmement important car il rehausse l'offre de service de formation continue offert au Québec. Toutefois son mode de financement amène inévitablement à se questionner au sujet du potentiel conflit d'intérêt (voir ci-haut). Ce congrès pourrait-il être chapeauté par l'ordre mais confié à un promoteur externe pour en faire la mise en œuvre ? Ainsi l'ordre serait à l'abri des critiques. Ainsi la volonté de l'ordre d'augmenter le nombre d'heure de formation continue n'aurait pas été perçue comme une manière détournée d'engranger des profits, mais bien d'assurer la qualité des services offerts par ses membres.

### ***9. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #9 : Vision sur la loi des vétérinaires (modernisation de la loi des vétérinaires) et la loi des agronomes.***

*L'Ordre des agronomes du Québec convoite ouvrir la loi qui régit leur profession et, de ce fait, souhaite s'accaparer des actes jusque-là réservés aux médecins vétérinaires. Comment allez-vous gérer cette situation qui pourrait entraîner des conséquences graves à notre profession et à la protection du public?*

Les actes réservés aux médecins vétérinaires ont été dictés en lien avec la formation, les compétences et l'expertise de ceux-ci. Ces actes leur sont réservés afin d'assurer la protection du public. Les agronomes ont un rôle à jouer dans la protection et le bien être animal. Toutefois, les déclarations inquiétantes de M. Mongeau (Président de l'Ordre des Agronomes du Québec) au sujet de la loi 54 à savoir,

- a) Les agronomes ont la compétence pour juger de l'état de santé général des animaux.
- b) Les agronomes ont l'exclusivité pour la nutrition animale.
- c) La fabrication d'aliment pour la production animale est un acte exclusif ainsi que la formulation d'aliment pour la production animale.
- d) Les agronomes ont la compétence pour juger des blessures, du comportement des animaux. La reproduction et la mise en gestation ferait également partie de leur tâches.
- e) Le suivi du programme de vaccination recommandé par les vétérinaires serait fait sous le regard des agronomes.

En réponse à ces affirmations, nous devons démontrer au gouvernement et à l'office des professions les raisons pour lesquelles ces actes sont de la compétence exclusive des médecins vétérinaires. J'ai l'intention de constituer un comité d'expert avec l'aide de l'AMPVQ qui sera chargé de faire les pressions nécessaires afin de prévenir une brèche dans nos actes réservés. De telles modifications aux

actes n'entraîneraient qu'une confusion pour le public. Ce groupe sera chargé de démontrer que les agronomes ne peuvent assurer seuls la régie d'un troupeau. Il en va de notre autonomie et sécurité alimentaire.

## **10. PRÉOCCUPATION DE L'AMVQ / THÈME #10 : Utilisation judicieuse des technologies; télémédecine**

*La technologie amène avec elle de nouvelles façons de faire. Une de celles-ci est la télémédecine qui amène une piste de solution aux médecins vétérinaires qui souffrent d'isolement dans les régions éloignées. Or, cette technologie constitue un enjeu important, car elle pourrait avoir de graves conséquences si celle-ci n'est pas adéquatement encadrée. Comment percevez-vous la télémédecine et de quelle manière comptez-vous encadrer cette nouvelle réalité?*

La télémédecine est une importante avancée technologique en médecine vétérinaire. Pour les vétérinaires en milieux éloignés elle permet d'aller chercher l'opinion de spécialistes sans déplacer le patient. La télémédecine a le potentiel d'aider à rendre les soins accessibles à tout un pan de la population. Elle pourrait devenir un levier de développement très intéressant pour les centres vétérinaires qui pourraient voir un plus grand nombre de patients et ainsi ouvrir leur marché. La faculté quand à elle pourrait se servir de ce moyen pour présenter des cas intéressants et complexes aux étudiants. Nous pourrions nous inspirer de ce qui est fait ailleurs et en médecine humaine afin de l'encadrer. Nous devons nous assurer que la confidentialité des patients soit respectée. Les personnes impliquées devront être des vétérinaires reconnus par l'ordre ou ayant une accréditation de notre institution.

### **Conclusion.**

En mettant en commun nos ressources, en échangeant nos idées nous pourrions faire avancer notre profession. Nous pourrions mieux servir le public.

Mon objectif à la présidence : être à l'écoute des membres, être rassembleur, et ramener la médecine vétérinaire à l'avant-garde. L'Ordre doit s'assurer de servir le public avec diligence et probité.